

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mardi 12 mars 2019 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes VANESSE, CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX, BOMMELAER – MM. CREPIN, NAELS, BODEIN, BERTELOOT, HUYGHE, ADANT, LASSERON,

Absents excusés : Melle DECIS, MM. MEIRLAND, VARLET

Secrétaire de séance : Mme PETITPREZ

1 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

Dans le cadre de la déclinaison de son projet de territoire, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure envisage de modifier ses statuts, et ce afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés. Monsieur le Maire donne lecture des différents points modifiés à savoir la compétence des zones de covoiturage, des aires de camping-cars, du réseau d'actions culturelles, du réseau de lecture publique avec le transport des œuvres, la réalisation de prestations de services pour des collectivités membres ... et le changement du lieu du siège de la CCFI. L'assemblée accepte cette modification de statuts à l'unanimité.

2 – Contribution au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier du SIDEN-SIAN concernant le montant de la contribution due au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie s'élevant à 4 455 € pour l'année 2019, accepte que cette cotisation syndicale soit fiscalisée.

3 – Cotisation communale au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Il est décidé comme chaque année de fiscaliser la cotisation due au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre pour les compétences « Electricité », « Gaz » et « Télécommunication Numérique ».

4 – Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure propose aux communes de s'opposer au transfert automatique de la compétence eau et assainissement, actuellement exercée par NOREADE, à la CCFI au 1er janvier 2020 et de le décaler ainsi au 1^{er} janvier 2026. L'assemblée accepte à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCFI au 1er janvier 2020.

5 – Eclairage public

Il est proposé au Conseil Municipal d'envisager l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public la nuit. Cette décision d'extinction de l'éclairage relève d'une démarche communale devant s'accompagner de mesures d'information des tiers. Outre la réduction de la facture énergétique, cette action contribuerait à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre les nuisances lumineuses et aurait aussi un impact sur la biodiversité. Dans un premier temps, une analyse technique devra être effectuée, le périmètre d'extinction de l'éclairage devra être défini. Par la suite, une enquête pourra être engagée auprès de la population. Un test d'extinction des lampes de rues pourrait être réalisé afin de faire le point sur la rentabilité durant cette période de coupure.

6 – Cimetières

- Cimetièrre complémentaire : Les gros travaux sont terminés, il reste l'aspect paysager, la clôture, le portail...

- Concessions dans les cimetières

Considérant que l'organisation et la gestion des cimetières communaux doivent évoluer pour permettre le choix le plus large en termes de possibilité d'inhumation, considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de concessions au cimetière, le Conseil Municipal décide d'abandonner la cession de concessions perpétuelles et fixe les nouveaux tarifs comme suit :

- Concession de terrain : Caveau (3,5 m2)
 - Concession de terrain 50 ans : 350 €
 - Concession de terrain : 30 ans : 200 €
 - Concession de terrain : 15 ans : 150 €
- Concession de terrain : Cavurne (1 m2)
 - Concession de terrain 50 ans : 100 €
 - Concession de terrain 30 ans : 60 €
 - Concession de terrain 15 ans : 30 €

Les caveaux et cavurnes sont posés d'avance au nouveau cimetière et revendus au coûtant aux acquéreurs de concession comme convenu lors de la réunion du 11 avril 2018.

- Columbarium

- Case columbarium 50 ans : 550 €

- Case columbarium 30 ans : 330 €

- Case columbarium 15 ans : 165 €

Un projet de règlement de cimetières a été préparé, le Conseil Municipal est invité à en prendre connaissance et à émettre son avis afin de le valider lors de la prochaine réunion.

Les tarifs ci-dessus seront applicables après approbation du règlement.

7 – Demande d’Affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Un avis favorable est émis à l’affiliation de la Régie Personnalisée de l’Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

8 – Soutien à la résolution de l’Association des Maires de France

Le 101ème congrès des maires et des présidents d’intercommunalité s’est tenu du 19 au 22 novembre 2018 avec pour fil conducteur « servir le citoyen et agir pour la République ». Les participants à ce congrès ont en effet souligné leur volonté que soit donné davantage de sens à la « république décentralisée » et leur souhait que des réponses communes négociées entre l’Etat et les collectivités locales soient apportées aux attentes des citoyens. Une résolution générale a été soumise au congrès et adoptée à l’unanimité.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer comme l’ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution de l’A.M.F., décide de soutenir la résolution finale qui reprend l’intégralité des points de négociation avec le gouvernement

9 – Soutien pour le maintien du Fonds Européen d’Aide alimentaire aux plus démunis

Par courrier en date du 21 février dernier, le collectif des 4 associations, la Banque alimentaire du Nord, la Croix-Rouge Française, les Restos du cœur et le Secours populaire, se mobilisent pour le maintien du Fonds Européen d’Aide alimentaire aux plus Démunis (F.E.A.D.) et propose de voter une motion pour ce maintien. En effet, l’Union européenne avance l’idée de diminuer, voire supprimer le F.E.A.D. dans ses prochaines lignes budgétaires 2020-2026. Or, ce fond d’aide alimentaire est crucial, voire vital, pour bon nombre de personnes en Europe, et plus particulièrement dans notre pays, dans notre région. Le soutien alimentaire européen apporte jusqu’à 40 % des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les 3 autres associations d’aide alimentaire en France : la Croix-Rouge française, la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur. C’est la raison pour laquelle ce collectif demande le soutien de tous les élus. A l’unanimité, le Conseil Municipal donne son soutien à l’action pour le maintien du Fonds Européen d’Aide Alimentaire dans son intégralité.

10 – Désignation d’un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission de Bassin de l’Yser

Par courrier du 6 mars 2019, l’USAN demande de désigner un représentant du Conseil Municipal afin de participer aux réunions de la Commission Bassin de l’Yser. Le Conseil Municipal est invité à nommer ce représentant. Monsieur Francis HUYGHE fait part de son souhait d’exercer cette fonction.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, désigne Monsieur Francis HUYGHE, conseiller municipal, en tant que représentant afin de participer aux réunions de la Commission de Bassin de l’Yser.

11 – Point sur les diverses commissions

Sont évoqués :

- Le projet de maison de santé : un avis positif a été émis par l’Agence Régionale de Santé. Le lieu d’implantation doit être étudié. 16 professionnels de santé seraient concernés sur le secteur.

- Le C.L.E.A. : 3 projets → pour les CE1/CE2 de l’école : Fresque avec les enfants à la salle de sports

→ une randonnée dessinateur

→ un film : Thème « le développement durable »

- L’opération « Hauts de France propres » : un ramassage de déchets est prévu le samedi 23 mars

- Les Centres de loisirs de printemps et d’été : le recrutement des animateurs a été vu lors d’une réunion de la Commission « Centre de loisirs, Affaires scolaires, Temps libre »

- La mise en place du Réseau Bibliothèque suit son cours

- La ducasse communale : la prochaine réunion du Comité des fêtes à ce sujet est prévue le mercredi 3 avril.

- La Bataille des clochers à Eecke : une réunion a eu lieu afin de prendre connaissance des conditions de participation à cette manifestation. Il fallait constituer une équipe de 15 personnes de 14 ans minimum, le tarif d’inscription étant de 15 € par personne.

- La Communauté de Communes demande de préciser les travaux de voirie qui devraient être effectués sur la commune. Lors de la dernière réunion de la Commission des travaux, il a été décidé de demander la réfection du Contour de l’église (Rappel : en 2018, des travaux ont été réalisés Cappel Straete, Chemin St Pierre et Route d’Oxelaère)

- Le renforcement du réseau Incendie par Noréade se termine
- Salle Marcel Spanneut : il a été constaté que l'éclairage reste souvent allumé dans les vestiaires. Afin de pallier à ce problème, il convient d'installer des interrupteurs temporisés.
- La réfection de l'orgue : une réunion est prévue le lundi 18 mars.
- Les divers programmes pour le prochain budget :
 - Ecole numérique
 - Travaux à l'église : orgue, calvaire, moteur de tintement des cloches...
 - Réfection de la toiture de l'atelier communal et installation de plates-formes de stockage à l'atelier et à la salle Marcel Spanneut
 - Réfection de trottoirs, mise aux normes PMR de passages piétons, pose d'un radar pédagogique le long du CD 53
 - Achat d'un tracteur d'occasion

12 – Questions diverses

- Projet de navette : la CCFI propose de mettre en place des navettes gratuites pour les habitants afin de se rendre sur les marchés. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce projet.
- Vidéo-protection : Une étude est en cours à la CCFI pour la création d'une vidéo-protection (achat groupé intercommunal).
- Pose d'une bâche au dessus de l'entrée de la salle Marcel Spanneut : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les maquettes proposées par la Sté SOMIS.
- Colis des aînés : il est fait part des courriers ou cartes de remerciements qui ont été adressés suite à la distribution du colis des aînés.
- Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes : attribution d'une somme de 330 €
- Panneaux bilingues : en cours
- Pose de boîtes à livres : en cours.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 5 avril 2019 à 19 h 30.